



ALBANIE

Numéros utiles

- ▶ Police routière : 126
- ▶ Police secours : 129
- ▶ Pompiers : 128
- ▶ Urgences médicales : 127
- ▶ **Ambassade de France : téléphone : (355) 4 23 42 50 4 23 40 54 - 4 23 37 50, télécopie : (355) 4 23 44 42.**

Adresses des [représentations diplomatiques et consulaires françaises à l'étranger](#) (sur le site de la Maison des Français de l'étranger).

Sécurité

Avertissement :

Si l'on souhaite effectuer un séjour touristique sur le littoral, notamment dans le Sud ou dans certains sites à l'intérieur du pays (Berat, Gjirokastër, Korça), il faut savoir que le secteur du tourisme ne dispose pas toujours d'installations comparables, en termes de confort, aux infrastructures de type « occidental ». La principale gêne est sans doute constituée par la fréquence et la durée (souvent très longue) des coupures d'électricité et d'eau - y compris dans la plupart des hôtels. L'utilisation de groupes électrogènes, notamment dans les restaurants, s'avère par ailleurs extrêmement polluante et bruyante ; elle ne permet pas toujours, en outre, l'utilisation de la climatisation.

Risques d'accidents de circulation :

Les accidents de circulation sont l'une des principales causes de mortalité en Albanie, aussi bien en ce qui concerne les automobilistes que les piétons. Il est donc recommandé aux voyageurs de faire preuve d'une constante et extrême vigilance. Sauf à disposer d'un chauffeur local expérimenté, voyager de jour s'impose absolument dans toute l'Albanie, essentiellement en raison du mauvais état des infrastructures routières ou des voitures elles-mêmes, souvent vétustes.

La zone du Nord-Est du pays, Bajram Curri /Tropoja est un secteur très sensible sur le plan de la criminalité organisée et, de plus, difficilement accessible sans véhicule 4X4.

Dans la région de Shkodër, au Nord, la circulation vers le Monténégro est sans difficulté majeure

sur l'axe Shkodër-Podgorica par le point de passage de Hani i Hotit, ainsi qu'en direction d'Ulcinj par le point de passage de Muriqan.

Pour les piétons, la circulation est devenue très dangereuse (en ville comme à la campagne), en raison du nombre croissant d'automobiles en Albanie - et de la conduite de nombreux automobilistes, se considérant comme prioritaires sur les piétons. De plus, la chaussée et les trottoirs de certaines villes sont parfois parsemés de cavités (absence possible de plaque d'égout), ce qui constitue un risque important de chute, notamment lors de coupures électriques nocturnes (en hiver et en été).

Risques encourus pour délit sexuel, prostitution et trafic et consommation de stupéfiants :

La législation albanaise prévoit de lourdes sanctions à l'encontre des auteurs de viols, d'attentats à la pudeur, d'actes de débauche et de dépravation. Les peines sont aggravées si la victime est mineure.

Les auteurs d'actes de pédophilie sont condamnés à des peines d'emprisonnement allant de dix à vingt ans. En cas de récidive, la peine maximale est appliquée.

En tout état de cause, et conformément à l'article 113-6 du Code pénal, la loi pénale française est applicable à tout crime commis par un Français hors du territoire de la République. Les ressortissants français coupables d'une infraction sexuelle commise en Albanie peuvent aussi être poursuivis en France en application de la loi 98-469 du 17 juin 1998 pour des faits constitutifs de délits à caractère sexuel, y compris si ceux-ci ne sont pas réprimés par la législation locale (article 227-22 et suivant du Code pénal).

L'exercice de la prostitution est passible de 3 ans de prison ferme. Les peines prévues pour trafic ou consommation de drogues sont de 5 à 15 ans de prison.

Toute peine d'emprisonnement, si lourde soit-elle, doit être purgée en Albanie.

Délinquance :

Bien que la petite délinquance demeure généralement moins élevée que dans la plupart des Etats occidentaux, il est conseillé aux voyageurs de suivre les recommandations suivantes :

- ▶ ne pas transporter d'objets de valeur ou de bijoux, les laisser si possible dans un coffre ;
- ▶ ne pas transporter de grosses sommes d'argent, à moins que cela ne soit absolument nécessaire ;
- ▶ apporter avec soi des photocopies de ses papiers d'identité, en cas de perte ;
- ▶ se méfier des pickpockets, notamment dans les autobus, dans la foule compacte et dans les lieux publics.

Par ailleurs, la mendicité peut se manifester de façon relativement agressive (sans être, généralement, violente), notamment lors de la traversée, en voiture ou à pied, de certains quartiers "rrom".

Risque sismique :

Le pays se trouvant dans une zone d'activité sismique, en particulier dans le sud de l'Albanie, il est recommandé, en cas de tremblement de terre se produisant lors d'un séjour touristique, de prendre immédiatement contact avec sa famille et ses proches restés en France pour les rassurer, ou, le cas échéant, avec la section consulaire de l'ambassade de France.

Les recommandations de base sont les suivantes :

À L'INTÉRIEUR :

- ▶ ne pas se précipiter dehors,
- ▶ s'abriter sous une table solide,
- ▶ s'éloigner des baies vitrées.

À L'EXTÉRIEUR :

- ▶ dans un véhicule : s'arrêter au bord de la route, loin des ponts et des édifices,
- ▶ dans la rue : s'éloigner des constructions, arbres et fils électriques.

Dans tous les cas, conserver son calme, suivre les instructions données par les secours. Tout séisme important est suivi d'une série de secousses appelées répliques.

Transports

► Infrastructure routière

L'état global du réseau, même si certaines portions de l'axe Nord-Sud sont désormais d'assez bonne qualité, laisse encore nettement à désirer. Les piétons sont fréquemment présents le long des routes, y compris sur les voies considérées comme rapides. Par ailleurs, des animaux y côtoient fréquemment les automobiles. Une extrême prudence est donc de rigueur, même sur les quelques segments d'autoroute où il n'est pas rare de voir des personnes traverser la chaussée à pied.

Ne jamais se fier aux distances en kilomètres pour présumer de la durée d'un déplacement. Toujours en demander la durée, en précisant que l'on souhaite connaître «l'hypothèse la plus pessimiste». La signalisation est souvent aléatoire, voire inexistante (ne pas hésiter à demander fréquemment son chemin).

► Réseau maritime

Le trafic maritime dessert uniquement les ports italiens (Bari, Brindisi et Ancône) et grecs (dont Corfou), sauf croisières organisées. Aucune liaison maritime avec la Slovaquie, la Croatie et le Monténégro.

► Transport aérien

De nombreuses compagnies aériennes dont "Adria Airways", "Albanian Airlines", "Alitalia", "Austrian Airlines", "Belle Air", "British Airways", "JAT", "Lufthansa", "Malev", "Olympic Airlines" et "Turkish Airlines" desservent Tirana. Les principales destinations directes sont Athènes, Belgrade, Budapest, Francfort, Istanbul, Ljubljana, Londres, Milan, Munich, Prishtina, Rome, Skopje, Vienne.

Aucun vol direct vers Paris.

Entrée / Séjour

► Pour un séjour ne dépassant pas 3 mois (90 jours), les ressortissants français sont autorisés à entrer en Albanie, munis de leur passeport en cours de validité ou, depuis le 14 juin 2006, de leur seule carte nationale d'identité.

► Pour un séjour de plus de trois mois : visa de séjour exigé. La demande doit être déposée auprès de l'ambassade d'Albanie à Paris avant le départ : Ambassade d'Albanie en France - 57, avenue Marceau - 75116 Paris - Tél. : 01 47 23 31 00 - ambassade.albanie@orange.fr - www.amb-albanie.fr

► Une "taxe exigible" est, en principe, délivrée à l'entrée du territoire albanais (à l'aéroport ou à la frontière terrestre ou maritime) contre le versement de 10 euros (aéroport, port maritime) ou 1 euro (route) payables en euros.

Frais liés au séjour

► Il est à noter que l'Albanie dispose d'un nombre certes croissant mais toujours relativement limité de distributeurs automatiques de billets, à l'exception du centre des plus grandes villes. Lors de l'utilisation des cartes de crédit (souvent refusées dans la plupart des restaurants), le montant des commissions peut être considéré comme assez élevé. Il est en revanche aisé de trouver de nombreux petits bureaux de change (dans lesquels il convient de se munir d'euros, en espèces). Eviter le change sur la voie publique (désormais interdit).

Pour toute information complémentaire, prendre contact avec l'Ambassade d'Albanie à Paris, [adresses des missions étrangères en France](#) (sur le site de la Maison des Français de l'étranger).

Hébergement

Dans les hôtels, il est toujours préférable de réserver, même par téléphone, et de se faire clairement confirmer le tarif (parfois « aléatoire ») avant de prendre possession de sa chambre. Il n'est pas rare que la tarification des hôtels (comme des musées) diffère, même de facto, pour les étrangers et pour les Albanais.

Santé

L'Albanie ne dispose pas de moyens pour des évacuations médicales rapides vers l'étranger, rendues très souvent nécessaires lors d'accidents de santé. Il est donc indispensable, avant tout voyage touristique ou familial en Albanie, de contracter une assurance "Santé-Rapatriement" pour la durée du séjour. Consulter son médecin traitant avant le départ et se munir, notamment, des médicaments utiles en cas de traitement : même si l'Albanie dispose d'excellents médecins, le manque général de moyens (notamment de médicaments et de matériel médical, y compris dans la plupart des hôpitaux), une hospitalisation en Albanie doit être réservée aux cas d'extrême urgence (aux personnes "non transportables").

La rage n'est, officiellement, pas présente en Albanie où l'on rencontre, cependant, de nombreux chiens errants circulant parfois en meute, tant à Tirana qu'en province. Même si ces animaux ne sont pas systématiquement agressifs, il convient d'être prudent et de prendre toutes précautions avant l'arrivée dans le pays où l'on ne trouve aucun vaccin antirabique.

Les cas d'hépatites virales sont fréquents. Il convient donc de ne jamais consommer l'eau du robinet. Les gastro-entérites sont particulièrement fréquentes en été.

Les séjours en Albanie sont déconseillés aux personnes de santé fragile, en particulier celles souffrant d'insuffisance cardiaque. Par ailleurs, les personnes souffrant de diabète ou de toute maladie nécessitant la prise régulière de médicaments doivent, de préférence, en être déjà munis, à leur arrivée en Albanie. De même, il est conseillé d'avoir reçu, avant son départ, les vaccins habituels (DTP et, de préférence, également contre l'hépatite A) et d'être déjà muni d'une trousse de premiers soins et des médicaments les plus usuels. Il est aussi souhaitable d'être doté de produits contre les moustiques.

Les longues et très fréquentes coupures d'électricité et d'eau, en hiver et en été, causent d'importants désagréments, notamment en termes d'hygiène, et obligent également à prendre des précautions alimentaires renforcées (pour la viande, il est par exemple malaisé de s'assurer du respect de la "chaîne du froid", dans les périodes de pannes électriques).

Numéros utiles

Centre hospitalier universitaire de Tirana :
"Qëndra spitalore universitare Nënë Tereza" :
(355.4) 362.627 - 363.644.

Listes, indicative, de médecins, dressée par l'Ambassade de France en Albanie :
http://www.ambafrance-al.org/article.php3?id_article=531

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter le site du [Comité d'Informations Médicales](#) (CIMED) qui vous renseignera sur l'état sanitaire de ce pays, ou les sites de [l'institut Pasteur de Lille](#) et de [l'institut Pasteur de Paris](#).

Compléments

► Us et coutumes

Population de traditions méditerranéenne, de religions musulmane ou chrétienne, selon les régions. Malgré l'absence de statistiques officielles sur ce point (de nombreux lieux de culte ont par exemple été détruits sous la dictature, après 1967), la religion musulmane (essentiellement

sunnite et bektachie) est aujourd'hui considérée comme majoritaire. L'Église orthodoxe est plus nettement représentée dans le Sud du pays ; l'Église catholique dans le Nord. En Albanie, les différentes religions se côtoient paisiblement.

Les contacts avec la population doivent être respectueux des traditions propres à la société albanaise, généralement caractérisée par son hospitalité. Les voyageurs doivent notamment veiller à adopter une tenue et une attitude correctes et adaptées, lors de visites de lieux de culte, quelle que soit la religion.

Le Ministère des Affaires étrangères et européennes ne peut, en aucun cas, être tenu responsable d'incidents qui pourra voyager. Les informations contenues dans les pages du site internet sont susceptibles de modification et sont données à l'appelé qu'aucune région du monde ni aucun pays ne peuvent être considérés comme étant à l'abri du risque terroriste.